

Le délégué régional

Monsieur Pierre Evesque
S/c Monsieur Hachmi

UMR 8579
Ecole centrale des arts et manufactures
Grande voie des vignes
92295 CHATENAY MALABRY

Meudon, le 17 mai 2013



Délégation
Ile-de-France Ouest & Nord

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

Objet : Décision de congé de longue maladie

Monsieur,

Je vous prie de trouver, ci-joint, la décision vous plaçant en congé longue maladie d'office pour une durée de 6 mois à compter du 21 mai 2013 et jusqu'au 20 novembre 2013, suite à l'avis du Comité médical.

Cette décision implique que vous cessiez toute activité professionnelle jusqu'à la fin de ce congé longue maladie.

J'attire votre attention sur le fait qu'une reprise de votre activité professionnelle à l'issue de la période du congé longue maladie est subordonnée à l'avis favorable du comité médical du CNRS.

Aussi, pour permettre à ce dernier d'examiner votre situation, vous voudrez bien faire parvenir au Service des Ressources Humaines, un mois avant la fin de votre congé, un dossier médical composé de :

- une demande de reprise ou de prolongation de votre congé,
- un certificat médical détaillé de votre médecin traitant confirmant votre demande (sous pli scellé).

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Délégué Régional

Gilles



Décision n° : 411560

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord
1, Place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 21

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 34-3 et 35

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics, scientifiques et technologiques

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu l'avis du comité médical en date du 15 Mai 2013

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation de médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, notamment son article 7

DECIDE

Article 1

Civilité : Monsieur

Nom : EVESQUE

Prénom : Pierre

N° Agent : 13177

Corps : Directeur de recherche

Grade : DR2

Echelon : 6

Chevron : 03

Indice Brut : Groupe Hors Echelle A

Indice majoré : 963

Date Indice majoré : 01/11/2006

Quotité : 100 %

Section : Matière condensée : organisation et dyna

Affecté(e) à : UMR8579 MSSMAT

Dirigée par : Monsieur Hachmi

Ville : CHATENAY MALABRY

Est placé(e) en congé de longue maladie pour la période du 21 mai 2013 au 20 novembre 2013.

Article 2

Pendant la durée du congé, l'intéressé(e) percevra :

- Du 21 mai 2013 au 20 novembre 2013 : Un Plein Traitement

Fait à Meudon, le 17 mai 2013

Le Président du CNRS

par délégation le Délégué Régional

Gilles



COMITE MEDICAL SPECIAL



Séance du : 15 MAI 2013

Service des pensions et accidents du travail

Unités - Bat F - 10, rue Alfred-Kastler
14050 Cann cedex 4

02 31 46 25 00
02 31 95 00 01

ATTRIBUTION D'UN CONGE DE LONGUE MALADIE D'OFFICE

Le Comité médical est saisi d'une demande concernant :

Monsieur Pierre EVESQUE
Agent titulaire

L'Administration sollicite pour cet agent l'attribution d'un congé de longue maladie d'office, en application des dispositions du décret n° 86-442 du 14 mars 1986.

Les membres du Comité Médical estiment que l'état de santé du fonctionnaire lui donne droit à l'attribution d'un congé de longue maladie d'office à la date de notification du présent avis pour une durée de 6 mois.

Certifié conforme aux délibérations
Le Président du Comité Médical

Docteur Laurent